

CONSULTATION
SUR L'ÉBAUCHE DE LA POLITIQUE DES TROIS ORGANISMES
SUR LA GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

*L'ARC, MOBILISÉE POUR LA GESTION DES DONNÉES
DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE*

Commentaires déposés par l'Association pour la recherche au collégial

Septembre 2018

COORDINATION ET RÉDACTION

Lynn Lapostolle, directrice générale

COLLABORATION À LA RÉDACTION

Isabelle Laplante, bibliothécaire responsable, Centre de documentation collégiale
Emmanuelle Marceau, chargée de projet

RÉVISION LINGUISTIQUE

Le crayon rouge, enr.

MISE EN PAGE

Josée Robitaille, technicienne en bureautique

INFORMATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

Association pour la recherche au collégial

255, rue Ontario Est, local A7.67

Montréal (Québec) H2X 1X6

<http://www.cvm.qc.ca/arc> | arc@cvm.qc.ca

Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

Ce document est téléaccessible sur le site Web de l'ARC :

http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_Consultation_Politique-donnees-de-recherche_Memoire_2018.pdf

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'ARC	4
Introduction	5
Commentaires généraux	7
Stratégie institutionnelle	9
Plan de gestion de données	11
Dépôt des données	12
Autres commentaires	14
Références bibliographiques	15

PRÉSENTATION DE L'ARC

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Fondée en 1988, l'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil des ans, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial.

Les membres de l'ARC proviennent de collèges publics et privés du Québec ou de la francophonie canadienne, de centres collégiaux de recherche ou de transfert, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie, d'écoles gouvernementales de même que du milieu de la recherche universitaire, d'organismes subventionnaires, de syndicats, de ministères et de l'entreprise privée. La gouvernance de l'Association est confiée à un conseil d'administration composé de sept de ses membres, en provenance du réseau collégial ou du milieu de la recherche. Ses activités sont réalisées par une équipe qui réunit entre autres des membres du personnel des collèges, libérés de leur tâche pour collaborer avec l'ARC à la réussite de sa mission.

L'ARC représente ses membres auprès du public et de toutes les instances concernées par la recherche collégiale : elle défend et fait valoir les intérêts des chercheuses et chercheurs de collèges; elle s'efforce de faire reconnaître la mission de recherche des collèges; elle encourage et facilite la mise en place de politiques liées à la recherche et de plans de développement de la recherche. L'Association exprime son avis au sujet de la recherche collégiale. Par exemple, au cours des deux dernières années, elle l'a fait lorsque le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada ont sollicité des commentaires relativement à leur déclaration de principes sur la gestion des données numériques ainsi que dans le cadre des consultations sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

L'ARC offre des services à la communauté scientifique et technologique collégiale : elle regroupe, informe, soutient et encourage les personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale; elle se veut un réseau d'information et d'entraide par lequel elle peut notamment faire part à ses membres de la recherche qui se réalise, de l'évolution des structures locales ainsi que des développements concernant les subventions; elle contribue à la création et au développement de services appuyant la recherche, favorise la formation de chercheuses et chercheurs, stimule la création d'équipes; elle encourage les chercheuses et chercheurs à faire connaître leurs travaux; elle crée des liens de collaboration réciproques avec tous les milieux intéressés par la recherche. En 2011, l'Association a publié *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

INTRODUCTION

Les commentaires et observations que l'ARC soumet dans le cadre de la consultation sur l'ébauche de politique des organismes subventionnaires fédéraux sur la gestion des données de recherche sont le fruit de réflexions et d'échanges tenus par 16 de ses membres lors d'une séance en ligne le 21 août 2018 ou transmis par d'autres membres par courriel ou en personne, ou encore, menés par les membres de son conseil d'administration lors de leur réunion du 29 août 2018. Ces questions et suggestions renvoient à la version en français du document. Déjà, dans le cadre de ses Belles Rencontres annuelles, le 12 janvier 2018, l'ARC a accueilli avec beaucoup d'intérêt une présentation de l'initiative des trois Conseils en matière de données de recherche; quelque 40 personnes y ont assisté. Enfin, en 2015, l'ARC a transmis aux organismes subventionnaires fédéraux ses commentaires relativement à la déclaration de principes sur la gestion des données de recherche.

Nous souhaitons remercier le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada pour leur approche consultative. Au fil des ans, l'ARC a exprimé son opinion à maintes reprises, notamment en soumettant des commentaires relativement à la déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques, en 2015, comme on vient de le mentionner. Elle est aujourd'hui ravie d'en transmettre d'autres en lien avec la consultation en cours – même si elle aurait vivement souhaité disposer de davantage de temps pour consulter ses membres de façon plus étendue qu'elle n'a pu le faire, compte tenu de l'échéancier. Nous espérons sincèrement que l'invitation à transmettre des commentaires sur l'ébauche de politique des organismes subventionnaires fédéraux sur la gestion des données de recherche aura suscité de riches discussions au sein de groupes comme le nôtre et que nombreuses seront les réponses transmises.

L'enracinement des collèges dans les quatre coins du Québec et d'un océan à l'autre au Canada, d'une part, et leur constitution en réseaux à la fois québécois et canadien, d'autre part, constituent des atouts non négligeables pour ce qui concerne l'enseignement supérieur au Canada. En effet, des chercheuses et des chercheurs de collèges participent à l'augmentation des connaissances, à la formation de la relève et au développement socioéconomique, culturel et scientifique. Au Québec seulement, où notre association est plus active, 48 cégeps, 21 collèges privés subventionnés, quelque 70 regroupements de recherche ou de transfert, dont 59 centres collégiaux de transfert de technologie (parmi lesquels figurent des centres dans le domaine des pratiques sociales novatrices), et une dizaine d'écoles gouvernementales sont établis. Le potentiel de recherche y est considérable, et la contribution, significative. D'ailleurs, les projets menés grâce au soutien des trois organismes, notamment par l'entremise de tous les types de subvention offerts par le programme d'Innovation dans les collèges et la communauté ou du Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges, en témoignent. De plus, dans bien des établissements, les collaborations avec

les universités sont nombreuses et fructueuses. Or, si la recherche est l'une de ses caractéristiques, « la recherche collégiale est singulière à plusieurs titres. L'une de ses particularités est que les chercheuses et chercheurs qui la pratiquent le font volontairement, sans obligation professionnelle de quelque sorte » (Piché, 2011, p. XVII). Or, l'absence de référence quelle qu'elle soit à cette recherche dans la foire aux questions rattachée à l'ébauche nous étonne, et nous souhaitons vivement que les organismes subventionnaires fédéraux, dans leur politique, prennent en compte la recherche collégiale. Celle-ci peut assurément contribuer à l'amélioration du bien-être au pays, comme nous l'avons mis de l'avant dans le cadre des consultations prébudgétaires pour le budget fédéral de 2019 (Association pour la recherche au collégial, 2018).

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nous tenons à saluer la direction proposée par les organismes subventionnaires fédéraux, qui orientent le Canada vers une science plus ouverte. Tout comme Guindon (2013), nous considérons que la gestion de données de recherche présente notamment les avantages suivants : l'accélération du progrès scientifique, la limitation de la répétition des travaux de recherche, l'accroissement de la visibilité et des retombées de la recherche, la facilitation de la reproduction et de la validation des résultats de la recherche, l'assurance du respect des politiques des organismes subventionnaires et l'intensification de la coopération entre les chercheuses et chercheurs. D'ailleurs, les valeurs prônées et les actions réalisées par l'ARC ne sont pas sans lien avec cette direction.

Le texte de l'ébauche entretient un certain flou quant à ce qui sera prescriptif et ce qui relèvera plutôt de la sensibilisation. Par exemple, on peut lire dans le document que chaque établissement « doit » élaborer une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche (Gouvernement du Canada, p. 2), mais que les organismes subventionnaires « incitent » les demandeurs à dresser un plan de gestion de données dans le cadre de la conception d'un projet de recherche (*idem*). Si l'on peut apprécier qu'une certaine latitude soit laissée aux établissements, aux communautés ou aux chercheuses et chercheurs, l'on peut se questionner quant aux zones grises que cette attitude peut créer et à leurs impacts. Ainsi, quelle distinction les organismes subventionnaires souhaitent-ils établir entre l'adoption de pratiques exemplaires et l'obligation de satisfaire à des exigences? À cet égard, la politique gagnerait à être plus claire que son ébauche.

Bien que nous saisissons toute la pertinence de soutenir la réflexion en matière de gestion des données numériques de recherche, nous considérons que l'ajout d'une exigence à l'égard des établissements d'enseignement collégial, d'une part, et des chercheuses et chercheurs de collèges, d'autre part, nécessitera l'injection de ressources permettant à toutes les personnes (morales ou physiques) concernées d'y satisfaire. Nous pensons notamment aux frais directs de la recherche, qui devront dorénavant comprendre des ressources financières afin de mener à bien cette nouvelle tâche. De plus, l'accès des établissements d'enseignement collégial aux frais indirects de la recherche est extrêmement limité, comme nous l'avons souligné à maintes reprises ces dernières années (Association pour la recherche au collégial, 2016, 2017, 2018). L'importance de ces frais pour la conduite de la recherche fait d'ailleurs consensus à l'heure actuelle au sein du réseau collégial. Nous croyons souhaitable, en effet, que des ressources soient consenties pour les efforts à fournir.

Pour l'instant, trois documents sont utiles pour saisir l'ensemble de la proposition des organismes subventionnaires fédéraux en ce qui concerne la gestion des données de recherche : la *Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques*, l'ébauche de politique des trois organismes sur la gestion des données de

recherche et la foire aux questions qui s'y rattache. De manière à faciliter le travail de celles et ceux qui sont concernés par cette question – nombreux et répartis au sein de multiples services, départements, facultés ou organismes –, nous pensons qu'il serait à propos de réunir ces trois documents en un seul. Cette opération aurait notamment comme avantage d'éviter que l'on s'appuie seulement sur l'un ou sur l'autre pour comprendre la situation et satisfaire aux exigences. De plus, il nous apparaît tout aussi essentiel d'établir des liens directs avec d'autres documents incontournables, tels l'[Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#), ou encore, les [Principes et lignes directrices de gestion des données pour la recherche et la surveillance polaires au Canada](#).

Dans la foulée de ce qui précède, nous suggérons aux organismes de s'assurer que les termes utilisés sont les mêmes pour la déclaration de principes, la politique et la foire aux questions. Ainsi, le terme « intendance » est employé dans la *Déclaration* (p. 2, par exemple), mais ce sont plutôt les termes « administration » et « gestion » qui le sont dans les deux autres documents (*voir, par exemple, la page 2 de l'ébauche de politique*). Qui plus est, pour encore davantage de clarté, nous croyons qu'il serait des plus utiles que la politique comprenne la définition des termes qui permettront à tout un chacun de se l'approprier.

Enfin, pour des questions de clarté du propos et des exigences, nous aimerions souligner ceci : le texte de l'ébauche stipule que « les organismes subventionnaires s'attendent à ce que la recherche qu'ils financent soit menée selon les normes professionnelles les plus rigoureuses, à l'échelle nationale et internationale » (Gouvernement du Canada, p. 1). Devons-nous comprendre de ce passage que seuls les projets financés par ces organismes subventionnaires sont visés ou, plutôt, que tous les projets menés au sein d'un établissement considéré comme admissible à leur soumettre des demandes de subvention ou à administrer des fonds qui en proviennent le sont?

STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE

L'ébauche spécifie que les établissements doivent « s'engager à élaborer leurs propres politiques et normes de gestion des données pour les plans de gestion des données » (Gouvernement du Canada, 2018, p. 3). Cette exigence soulève en nous des préoccupations de deux ordres. Tout d'abord, sachant que l'un des principes fondamentaux qui sous-tendent la politique est le « partage » (Gouvernement du Canada, 2016, p. 4), nous nous questionnons quant à l'élaboration de normes par les établissements? En effet, comment concilier le partage des données par le plus grand nombre, d'une part, et l'élaboration de normes locales, d'autre part? Il nous semble voir apparaître ici une certaine contradiction. Dans leur déclaration de principes sur la gestion des données numériques, les organismes stipulent que les communautés de chercheuses et chercheurs ont notamment comme responsabilité d'établir des normes de gestion des données ou de promouvoir et communiquer les normes existantes, lesquelles peuvent être, par exemple, des normes professionnelles (*ibid.*, p. 5-6). D'ailleurs, ces dernières, à nos yeux, doivent avoir préséance sur les autres. Comment concilier la déclaration de principes, qui prône entre autres le partage, et l'ébauche de politique, qui propose l'élaboration de normes institutionnelles? Comment mettre de l'avant la « démocratisation de l'accès aux résultats » et la « réutilisation des résultats » (*ibid.*, p. 1) à l'échelle pancanadienne, voire internationale, si les normes sont définies à l'échelle locale? Pourquoi ne pas plutôt miser sur l'adoption de normes élaborées par les communautés, des normes dont l'une des caractéristiques pourrait être leur interopérabilité? Ensuite, il nous apparaît peu probable que les établissements aient déjà accès, au sein de leur personnel ou par l'entremise de leurs ressources externes, aux compétences nécessaires pour élaborer de telles normes. En effet, si la gestion des données est une question de plus en plus présente dans le monde de la recherche, il nous semble encore bien tôt pour confier l'élaboration des normes qui l'encadreront aux dizaines d'établissements qui composent l'enseignement supérieur au Canada. L'imposition d'une telle exigence nous semble, enfin, quelque peu précipitée.

En ce qui a trait à l'élaboration de stratégies institutionnelles, il nous importe de préciser que d'autres acteurs – non mentionnés dans l'ébauche ou dans la foire aux questions – peuvent être mis à contribution pour ce qui concerne les responsabilités à assumer. Ainsi, comme nous l'avons écrit plus haut, la mission de l'ARC est de promouvoir le développement de la recherche collégiale. Parmi les projets menés par notre association figure une étude qui a conduit à la première monographie sur le développement de la recherche au sein du réseau collégial québécois, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique* (Piché, 2011). Nous pouvons donc affirmer sans conteste que l'ARC a développé une connaissance fine et unique de la recherche collégiale québécoise, en plus de tisser des liens d'étroites collaborations avec les principaux acteurs en ce domaine. Par ailleurs, qu'il nous soit permis de réitérer que, au sein des établissements d'enseignement collégial, les ressources sont limitées et l'infrastructure est plus légère qu'elle ne l'est dans les établissements d'enseignement universitaires. Qui plus est, des organismes externes aux quelque 80 établissements d'enseignement collégial et

70 centres de recherche ou de transfert qui y sont associés, mais intimement liés au réseau qu'ils forment, sont souvent mis à contribution dans la réalisation d'activités ou de projets. En d'autres termes, pour le réseau collégial québécois, le qualificatif *institutionnel* renvoie parfois à un organisme ou une structure créés à l'intention de l'ensemble de ce réseau. Ainsi en est-il de l'ARC, fondée en 1988, du Centre de documentation collégiale, mis sur pied en 1965, ou de la Vitrine Technologie-éducation, lancée en 1992, tous les trois implantés pour soutenir le développement du réseau collégial québécois.

Dans un autre ordre d'idées, il nous semble opportun que l'adoption d'une stratégie institutionnelle constitue la première étape de la mise en œuvre de la politique. Cette étape constituerait sans aucun doute une période propice à la sensibilisation, puis à la formation de tout un chacun. La collaboration entre les établissements d'enseignement, les organismes qui effectuent une veille stratégique au regard de la gestion des données de recherche et ceux qui subventionnent la recherche pourrait se révéler des plus bénéfiques. Nous en appelons ici à un effort de concertation pour guider le milieu de la recherche, y compris collégiale, vers les meilleures pratiques.

PLAN DE GESTION DE DONNÉES

Nous nous interrogeons sur le fait que les organismes « incitent les demandeurs à dresser des plans de gestion des données comme étape essentielle de la conception de projets de recherche » (Gouvernement du Canada, 2018, p. 3) et pourraient demander que les plans ne soient soumis à l'organisme approprié au moment de la demande que « pour certaines occasions de financement » (*idem*). Ainsi, les chercheuses et chercheurs dresseront ces plans dans un contexte où ils seront tenus de le faire pour obtenir une subvention. Nous craignons que l'aspect financier occupe une place plus importante ou qu'il ait un poids plus imposant que les considérations d'accès et de partage. Sachant que certains modèles existent et que l'on peut avoir intérêt à les faire connaître au plus grand nombre, il peut se révéler pertinent d'attendre les réponses à certaines questions que renferme un plan de gestion des données dès le stade de la conception d'un projet. Ainsi en est-il de certains éléments liés à la recherche avec des êtres humains, étant entendu que ces éléments doivent déjà figurer dans les documents relatifs au consentement à participer à un projet ou à accepter que les données recueillies soient conservées, voire réutilisées. Dans ce contexte, ne serait-il pas à propos de demander aux chercheuses et chercheurs d'amorcer l'élaboration de ces plans en amont de la recherche, quitte à ce que certains éléments soient fournis ultérieurement? Certains types de projets, tels les projets de recherche-action, sont menés selon des protocoles nécessitant que l'on prenne en compte le déroulement de la recherche, et pas uniquement sa planification. Comment tout prévoir dans ces cas? De plus, pour ce qui concerne les chercheuses et chercheurs de collègues, étant donné leurs conditions de pratique de la recherche actuelles, il nous apparaît particulièrement exigeant d'ajouter un élément à leur tâche. Si la planification de la gestion des données est amorcée en même temps que le projet, les prévisions budgétaires pourraient inclure certains frais liés à cette activité, tels ceux relatifs à la consultation de spécialistes ou d'agences spécialisées.

Tout comme le propose Portage, nous croyons qu'il serait pertinent d'ajouter la logistique à la chaîne des finalités du plan de gestion des données (Gouvernement du Canada, 2018, p. 1).

À ce stade-ci de l'évolution de la gestion des données de recherche, nous considérons que c'est par leur participation à des projets de recherche, par exemple à titre d'auxiliaires, que les étudiantes et étudiants pourront en apprendre davantage sur les plans de gestion de données.

DÉPÔT DES DONNÉES

Nous convenons que les chercheuses et chercheurs de collèges n'ont pas intérêt à entreposer leurs données de recherche dans des dépôts distincts de ceux de leurs pairs universitaires, puisque la reconnaissance de leurs travaux nécessite que leurs résultats soient accessibles et pris en compte. C'est dans cette perspective que nous avons rappelé – et salué – le partage comme valeur mise de l'avant dans la déclaration de principes des trois organismes (Gouvernement du Canada, 2016, p. 4). Toutefois, pour ce qui concerne la recherche sur l'enseignement collégial, puisque des chercheuses et chercheurs de collèges contribuent à la production des connaissances sur ce sous-domaine depuis plus de 50 ans au Québec, notre avis est nuancé : il serait intéressant de songer à la création d'un dépôt unique pour l'ensemble du réseau collégial, selon le modèle d'EDUQ.info pour ce qui est des publications, tout en permettant l'enregistrement des données dans un autre dépôt, qui contiendrait entre autres des données sur l'enseignement collégial.

Nous reconnaissons que le milieu de la recherche collégiale est concerné par certaines préoccupations en lien avec l'entreposage des données. Ces préoccupations sont notamment liées à la confidentialité, dont l'importance ne peut être niée. En ce sens, nous sommes d'avis que les organismes subventionnaires doivent s'assurer que les fournisseurs qui gèrent les entrepôts de données de recherche non seulement sont sensibles à ces considérations, mais aussi qu'ils garantiront à toutes et à tous le respect des plus hautes normes de qualité en ce qui concerne la conservation des données. Par ailleurs, la politique gagnera à assurer aux chercheuses et chercheurs qu'ils pourront donner accès aux données « pour autant que les exigences éthiques, juridiques et commerciales le permettent et conformément aux normes propres à leurs disciplines » (Gouvernement du Canada, 2018, p. 4). Les chercheuses et chercheurs ont en effet besoin de cette assurance, tout comme ils ont besoin de donner à leurs partenaires ainsi qu'aux participantes et participants à leurs projets la certitude qu'ils satisfont eux-mêmes à ces exigences. À l'heure où le mode prévalent de production et de diffusion des connaissances – aussi appelé *mode 2 de production et de diffusion des connaissances* – présente entre autres comme caractéristiques de porter sur des problèmes identifiés en fonction des intérêts d'acteurs concernés par des problèmes pratiques, ou sur des problèmes posés à la fois dans des contextes pratiques et scientifiques, et d'être marqué par la recherche menée par des équipes avec une courte durée de vie, formées autour d'un problème spécifique, il va de soi qu'une partie non négligeable de la recherche est réalisée dans un contexte de partenariat à l'intérieur duquel peuvent coexister de nombreuses contraintes dont on ne peut faire l'économie. Cela étant, exclure cette recherche de la gestion des données de recherche pourrait provoquer un appauvrissement immense du capital de données que les chercheuses et chercheurs peuvent constituer et pourrait entraîner une surévaluation des données accessibles. Toutefois, pour préparer adéquatement les données à verser dans les dépôts, comme nous l'indiquions dans les commentaires généraux, les chercheuses et chercheurs auront besoin que les frais directs versés pour les projets comprennent un certain montant pour accomplir ces tâches.

Si elles constituent un apport nécessaire pour la recherche, les données entreposées peuvent également représenter un intérêt non négligeable pour la sensibilisation, voire pour la formation. En effet, entreposé, ce nouvel « or noir » constituera de la matière incomparable pour mener à bien les mandats de formation auprès des étudiantes et étudiants, des partenaires, voire des citoyennes et citoyens. Autant les établissements d'enseignement collégial que les centres collégiaux de recherche ou de transfert s'investissent dans ces secteurs. Ils tiennent à participer à l'accroissement de la littérature scientifique, à l'avènement de la citoyenneté numérique, et leur investissement dans la constitution d'entrepôts riches sera sans aucun doute récompensé par l'accès privilégié qu'ils détiendront à un corpus sans précédent.

Étant donné le lien entre les chercheuses et chercheurs, leurs projets de recherche et leurs jeux de données numériques, nous suggérons qu'il serait pertinent d'inviter les organismes subventionnaires à soutenir l'initiative du consortium ORCID (Open Researcher and Contributor ID) au Canada, soit [ORCID-CA](#). Ce groupe vise à créer et à tenir à jour un registre d'identifiants uniques pour les chercheuses et chercheurs et constitue une méthode transparente de liaison des activités des chercheuses et chercheurs à ces identifiants. La mise sur pied de ce consortium a pour but de résoudre le problème d'ambiguïté des noms et d'identification des chercheuses et chercheurs en attribuant à chacune ou chacun un identifiant numérique unique qui perdure dans le temps.

AUTRES COMMENTAIRES

Le texte de l'ébauche stipule que, « en cas de violation présumée des politiques, des ententes ou des lignes directrices des organismes, ceux-ci peuvent prendre les mesures prévues pour régler l'allégation, conformément au *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche* ». Comment et par qui la conformité sera-elle surveillée et appliquée? Qu'advient-il si une chercheuse ou un chercheur, ou encore, un établissement ne s'y conforment pas? Comment et par qui le lien sera-t-il tissé avec l'[Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#), étant donné que certains aspects de cet énoncé concernent la gestion de données issues de la recherche avec des êtres humains? Cette information devrait être énoncée explicitement.

Si la politique doit prévoir les cas de violation, il nous apparaît important qu'elle prévoit également la possibilité de supprimer ou de corriger des données, notamment en cas d'erreur. Dans la mesure où l'on vise le respect des plus hautes normes de qualité en ce qui concerne la production et la conservation des données, il se peut que de telles opérations soient nécessaires. De même, afin de contribuer au partage du plus grand nombre de données possible, nous croyons qu'il serait souhaitable que l'on permette aux chercheuses et chercheurs de verser dans des entrepôts des données qu'ils ont colligées pour leurs recherches avant la période d'entrée en vigueur de la politique.

La question de la gestion des données de la recherche se pose non seulement à l'échelle pancanadienne, mais aussi à l'échelle internationale. L'ébauche de politique des organismes subventionnaires fédéraux l'énonce clairement. Cette question est aussi présente au sein de la communauté scientifique québécoise, et il va sans dire que nous demeurons à l'affût des attentes qui pourraient poindre du côté des organismes subventionnaires soutenant la recherche collégiale au Québec. Nous espérons donc vivement que les organismes subventionnaires fédéraux échangent sur une base régulière avec les Fonds de recherche du Québec, par exemple, de sorte que ces organismes tiennent compte des exigences des uns et des autres.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DE RECHERCHE DU CANADA. *Commentaires de Portage sur l'ébauche de la Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche* [<https://portagenetwork.ca/wp-content/uploads/2018/07/Commentaires-de-Portage-sur-l%E2%80%99C3%A9bauche-de-la-Politique-des-trois-organismes-sur-la-GDR-1.pdf>]

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *L'ARC, mobilisée pour le budget fédéral de 2019*, [En ligne], juillet 2018. [http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_Consultationsprebudgetaires_2018_Memoire.pdf] (Consulté le 16 août 2018).

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Oser + de recherche et d'innovation à l'ordre collégial*, [En ligne], novembre 2016. [http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_SQRI_Memoire.pdf]

GOVERNEMENT DU CANADA. *Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques*, [En ligne], décembre 2016. [http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_83F7624E.html]. (Consulté le 16 août 2018).

GOVERNEMENT DU CANADA. *Nouveau plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert* [En ligne], 2018. [<https://ouvert.canada.ca/fr/contenu/nouveau-plan-du-canada-gouvernement-ouvert-2016-2018>] (Consulté le 27 août 2018)

GOVERNEMENT DU CANADA. *Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert 2014-2016*, [En ligne], 2014. [<https://ouvert.canada.ca/fr/contenu/plan-daction-du-canada-gouvernement-ouvert-2014-2016>]. (Consulté le 16 août 2018).

GOVERNEMENT DU CANADA. *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche. Ébauche*, [En ligne], mai 2018. [http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97610.html] (Consulté le 16 juillet 2018).

GUINDON, Alex. « La gestion des données de recherche en bibliothèque universitaire », *Documentation et bibliothèques*, volume 59, numéro 4, octobre-décembre 2013, p. 189-200. [<http://dx.doi.org/10.7202/1019216ar>]. Consulté le 24 août 2018.

LAPOSTOLLE, Lynn, avec la collaboration de Sébastien PICHÉ. « Oser la recherche collégiale », dans *Trajectoires de réussite*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2017, p. 417-426.

PICHÉ, Sébastien. « Optimiser les échanges entre collèges et universités », *Découvrir*, mai-juin 2009, p. 7.

PICHÉ, Sébastien, avec la collaboration de Lynn LAPOSTOLLE et de Monique LASNIER. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Presses de l'Université Laval, 2011.